

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
 Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
 M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
 M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
 Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – PAI – INSTALLATION VIDEOPROTECTION –
REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LEZOUX**

**ECONOMIE – PAI – INSTALLATION VIDEOPROTECTION –
REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LEZOUX**

Monsieur le Président rappelle que la commune de Lezoux a mis en place un système de vidéo-protection à l'échelle de la commune en 2016, ce système s'est révélé efficace. La commune de Lezoux souhaite renforcer la vidéo-protection sur le territoire communal. La communauté de communes peut, si l'exécutif le souhaite, profiter des compétences des services communaux dans l'exploitation, pour répondre aux demandes des entreprises présentes sur le Parc d'Activités, par l'ajout de deux caméras supplémentaires (Route de Maringues et arrière de la ZAC). Il existe une demande en matière de renforcement de la vidéo-protection, considérant la récurrence des atteintes portées aux propriétés des entreprises ainsi qu'aux biens publics (dégradation et vols de mobilier, de panneaux de clôtures).

Le projet de renforcement comprend l'installation de deux caméras supplémentaires pour un montant de 14734€ HT (Acquisition des caméras, mise en place de la liaison hertzienne, raccordement électrique, licence caméras et frais de mise en service). Au titre de la Région, la commune de Lezoux pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du montant HT des travaux, il resterait 7367€ HT à charge, ce montant pourrait être financé par la CCEDA. La CCEDA apporterait son soutien pour le renforcement du système et la commune de Lezoux continuerait à gérer l'installation et l'exploitation du système.

Le dépôt d'un dossier de subvention par la Commune de Lezoux, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes est prévu sur la semaine du 25 février 2019.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose :

- D'approuver la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier pour le financement des équipements techniques nécessaires à l'installation de deux caméras au niveau du Parc d'Activités Entre Dore et Allier, à hauteur d'une participation maximum de 7500€ HT. Le montant de la participation définitive pourra être revu en fonction du coût réel des travaux sans que celle-ci n'excède 7500€ HT (HT=TTC) ;

- D'établir une convention de partenariat avec la commune de Lezoux relative à cette participation financière ;

- D'inscrire cette participation au Budget Principal 2019 de la CCEDA ;

- De verser cette participation à la commune de Lezoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.